

Droit des affaires 6

Le cycle de l'entreprise
Phases du cycle

Droit des affaires



Le cycle de l'entreprise

Cycle de l'entreprise

PHASES

La vie d'une entreprise va de la naissance à la mort à travers les différentes phases, les suivantes :

- Pré-inscription
- Inscription
- Les opérations «post – inscription»
- Les opérations de croissance / stabilisation
- Les opérations dites de «fermeture»

Droit des affaires



Phases du cycle

Cycle de l'entreprise - préinscription

1/ASPECTS

- Décider sur le but de l'entreprise (pourquoi) par rapport à sa motivation personnelle : a) soit en raison de son expérience , ou b) parce qu'il y a un besoin dans une industrie
- Identifier les marchés cibles et les ventes potentielles
- Établir les produits/services à offrir
- Établir les processus de production et les ressources nécessaires
- Établir les coûts de production

Cycle de l'entreprise - préinscription

1/ ASPECTS (suite)

- Financer l'entreprise
- Établir la faisabilité à savoir les risques de non-concrétisation
- Décider de la forme juridique

Cycle de l'entreprise - préinscription

2/CRITERES pour décider de la forme légale appropriée

Besoins en capital

- Les dépenses de la fondation de l'entreprise (notaire)
- Le capital minimum obligatoire selon la forme juridique
- Le besoin en capitaux pour l'établissement de l'entreprise (locaux)
- Les coûts selon l'activité commerciale pour les 3-5 prochaines années

Cycle de l'entreprise - préinscription

2/CRITERES (suite)

Risque / responsabilité

En règle générale , plus le risque de la société et de la contribution financière sont grands, le plus il est conseillé d'opter pour une forme qui limite la responsabilité (Sàrl, SA)

Cycle de l'entreprise - préinscription

2/CRITERES (suite)

Indépendance

Selon la forme juridique , la marge de décision est limitée : il est donc question de déterminer si l'entrepreneur souhaite travailler seul ou avec des partenaires et si il préfère intégrer des investisseurs ou des partenaires pour participer à son activité

Cycle de l'entreprise - préinscription

2/CRITERES (suite)

Impôts

Selon la forme de la société , les revenus, les actifs de la société, et les propriétaires sont imposés a) séparément (personnes morales) ou b) ensemble (personnes physiques).

Il y a tendance à imposer moins les revenus des sociétés à capital que les sociétés de personnes.

Cycle de l'entreprise - préinscription

2/CRITERES (suite)

Sécurité Sociale

La sécurité sociale est obligatoire, facultative ou même inexistante , selon la forme juridique.

Ainsi, les propriétaires d'une raison individuelle ne sont pas assurés contre le chômage, et la contribution à l'AVS est facultative.

Cycle de l'entreprise - préinscription

2/CRITERES (suite)

Sécurité Sociale (suite)

Dans le cas des sociétés anonymes, le directeur d'une entreprise est également considéré comme employé et donc inclus dans l'assurance sociale .

Cycle de l'entreprise - préinscription

3/ TYPES

Décider de la forme juridique revient à choisir selon deux types principaux (il y a *numerus clausus* sur les types):

- Les **personnes physiques** qui ne disposent pas d'une personnalité juridique: entreprise individuelle, société simple , société collective
- L'inscription au RC n'est pas obligatoire

Cycle de l'entreprise - préinscription

3/ TYPES (suite)

- Les **personnes morales** qui ont une personnalité juridique ([CO art 52](#)) : sociétés en commandite, sociétés à responsabilité limitée, sociétés anonymes , les coopératives , les associations et les fondations (à but lucratif ou non)
- L'inscription au RC est obligatoire (pour les associations l'inscription est facultative; les fondations à caractère social sont inscrites dans le registre des fondations)

Cycle de l'entreprise - préinscription

3/TYPES (suite)

Voir VDO

type	abréviation	code
Sociétés de personnes		
<u>La Société simple</u>	SS	CO 530 ss
<u>La Société en nom collectif</u> (quasi-personnalité)	SNC	CO 552 ss
<u>La Société en commandite simple</u> (quasi-personnalité)	SC	CO 594 ss

Cycle de l'entreprise - préinscription

3/TYPES (suite)

type	abréviation	code
Sociétés par actions		
La Société en commandite par actions	SC par actions	CO 764 ss
<u>La Société à responsabilité limitée</u>	Sàrl	CO 772 ss
<u>La Société anonyme</u>	SA	CO 620 ss
<u>La Société coopérative</u>	SCoop	CO 828 ss

Cycle de l'entreprise - préinscription

3/TYPES (suite)

type	abréviation	code
Autres		
<u>L' Association</u>		CCS 60 ss
La Fondation		CCS 80 ss
Raison individuelle		

Cycle de l'entreprise - préinscription

3/TYPES (suite)

Tous les types présentent les aspects communs suivants:

- Définition
- Responsabilité
- Organe de direction
- Dissolution

Cycle de l'entreprise - inscription

1/ASPECTS

- Contacter un notaire - [infos](#)
- Décider du nom légal de l'entreprise - [guide](#)
- Définir le bût de l'entreprise
- Établir les statuts et autres documents
- Envoi du nom au registre pour approbation
- Ouvrir un compte bancaire au nom de l'entreprise
- Signer les documents avec le notaire

Cycle de l'entreprise - inscription

2/ASPECTS (suite)

- Transférer le capital légal sur le compte du notaire/ordonner la banque d'informer le notaire
- Ouvrir le premier bilan (bilan d'ouverture) à réception de reconnaissance formelle par le registre ([publication FOSC](#))

Bilan d'ouverture simplifié de la S.A.R.L. DLJC au 10 septembre 200N			
ACTIF		PASSIF	
Postes	Net	Postes	Montants
Actif immobilisé :		Capitaux propres :	
Frais de constitution	1 000,00	Capital	50 000,00
Actif circulant :		Dettes :	
Disponibilités	49 000,00		
Total	50 000,00	Total	50 000,00

Cycle de l'entreprise - inscription

3/ REGISTRES

Office fédéral des registres:

http://zefix.admin.ch/zfx-cgi/hrform.cgi/hraPage?alle_eintr=on&pers_sort=original&pers_num=0&language=2&col_width=366&amt=007

Genève

<http://rc.ge.ch/ecohrcmatic/>

Cycle de l'entreprise - inscription

3/REGISTRES (suite)

France:

<http://www.infogreffe.fr/infogreffe/index.jsp>

UK:

<http://www.rba.co.uk/sources/registers.htm>

Prudence avec les registres privés (p.ex. Moneyhouse): il n'y a pas obligation de s'inscrire et il n'y a pas des avantages commerciaux

Cycle de l'entreprise - inscription

4/SOUTIEN

Suisse

<http://www.kmu.admin.ch/?lang=fr>

Genève

<https://ge.ch/ecoguichetpmpmi/content/organismes-daide>

France:

<http://www.greffe-tc-paris.fr/rcs/rcs.htm>

Cycle de l'entreprise - inscription

5/INSCRIPTION EN LIGNE

Suisse:

<http://www.kmu.admin.ch/themen/00614/00692/index.html?lang=fr>

Canada:

<http://www.cra-arc.gc.ca/tx/bsnss/tpcs/bn-ne/bro-ide/menu-eng.html>

Cycle de l'entreprise - inscription

6/COMPTABILITE

L'inscription au RC signifie l'obligation de garder une comptabilité ([CO art 957](#)): inventaire , bilan, résultat d'exploitation - en fait, ce principe est valable pour toute entreprise commerciale quelque soit sa forme juridique

Tous les dossiers de l'entreprise doivent être conservés pendant 10 ans! ([CO art 958f](#)):

Cycle de l'entreprise – post-inscription

ASPECTS

Il sera question de:

- Mettre en place les politiques et l'administration
- Décider des ressources humaines l'entreprise
- Mettre en place les opérations de production
- Mettre en place le marketing
- Mettre en place la comptabilité et la gestion des finances
- Connaître les procédures concernant les impôts
- Gérer la sécurité sociale
- Gérer les assurances
- Préserver les droits de propriété intellectuelle

Cycle de l'entreprise – croissance/ stabilisation

ASPECTS

Il sera question de:

- Administration, réunions et assemblées générales annuelles
- Contrats d'agence et de représentation
- Contrats de ventes
- Contrats de mandats
- Contrats de travail
- Contrats de bail
- Contrats d'assurance
- Protection des consommateurs
- Conditions de travail et des locaux

Cycle de l'entreprise - «fermeture»

Une entreprise peut être fermée de 3 manières: dissolution, liquidation, faillite - [guide](#)

A/DISSOLUTION/LIQUIDATION

La dissolution et la liquidation sont des fins normales pour une entreprise telle que a été décidée par ses actionnaires .

Les modalités de dissolution des personnes morales sont inscrites:

SA ([CO art 736](#))

Sàrl ([CO art 821](#))

Cycle de l'entreprise - «fermeture»

B/FAILLITE

Dans le cas où une entreprise accumule les dettes, c'est soit les créanciers ou l'entreprise elle-même qui déposent une demande de procédure de faillite en vue de liquider ses actifs et ainsi tenter de payer (en partie) ces dettes.



Cycle de l'entreprise - «fermeture»

B/FAILLITE (suite)

La demande est présentée conjointement avec une justification à l'administration p.ex comptes finalisés, inventaires, clients etc. – [guide](#)

La liquidation est prononcée par un juge et gérée par un liquidateur (qui en principe n'est pas le directeur de l'entreprise ou si tel est le cas, n'assume plus de telle fonction) sur la base de la [LP](#).

Droit des affaires



Transformer l'entité juridique

Transformations

De la manière suivante:

- Fusions: l'unification de deux ou plusieurs entités juridiques par absorption ou combinaison ([LFus art 3 et seq](#)).
- Scission: spin-offs et split-ups à l'opposé des fusions ([LFus art 29 et seq](#)).
- Transformation: le changement de forme juridique d'une entité tout en conservant sa structure d'entreprise et son actionnariat ([LFus art 53 et seq](#)).
- Transferts: impliquant le transfert automatique de titres d'actifs et de passifs d'une entité à une autre ([LFus art 69 et seq](#)).

Droit des affaires



Compétition

Compétition

La Commission de la concurrence ([Comco](#)) applique les dispositions de la loi fédérale sur les ententes et autres restrictions à la concurrence ([LCart](#)) qui régissent principalement les aspects suivants:

- Accords entre entreprises affectant la concurrence (LCart art 5, para 2).
- Abus de la part d'entreprises dominantes (LCart art 7, para 1).
- Le contrôle des concentrations (LCart art 10, para 2).